

Simplifications administratives et comptables à venir

Lundi 25 septembre, Bernard Laumonier convoquait les élus pour un conseil municipal de rentrée. L'ordre du jour prévoyait deux délibérations concernant la simplification administrative et comptable du travail de secrétariat. La première édile exposait à ses collègues l'intérêt de l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) pour lequel le trésor assignataire du service de gestion comptable Royan Comptable avait émis un avis favorable pour l'exercice 2023. Ce CFU a plusieurs objectifs qui sont de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur (la mairie) et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Convaincu, le Conseil municipal a validé le projet de convention entre la commune et l'État, relatif à cette expérimentation. La seconde concernait le changement de télétransmission pour le contrôle de légalité que les élus approuvaient aux fins d'une meilleure organisation et rapidité de traitement pour le secrétariat.

Au fil des dossiers

Les élus ont validé le principe de la vente de plusieurs parcelles communales à des particuliers n'offrant pas d'intérêt



Du yoga sera proposé dans la salle des fêtes de Saint-Romain-sur-Gironde. J.-M. F.

pour la municipalité, à savoir un terrain de 135 m² (lieu-dit les Giraudries), un terrain de 740 m² (Grandes Groises) et un dernier de 150 m² (les Robineries).

Lors des questions diverses Bernard Laumonier annoncé qu'à partir du 5 octobre des cours de yoga seraient proposés chaque jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 dans la salle des Fêtes de Saint-Romain-sur-Gironde (inscriptions auprès du Centre socioculturel au 05 46 90 95 47).

Il a également informé de l'organisation d'une journée citoyenne le 21 octobre avec un rendez-vous fixé à 9 h pour nettoyer les allées des cimetières de Floirac et Saint-Romain-sur-Gironde. Il a également déclaré qu'une prospection allait être lancée auprès des parents d'enfants floiracais afin de définir leur présence pour l'organisation d'un arbre de Noël municipal qui ne sera maintenu qu'à partir de 10 enfants.

J.-M. F.